

Association Vesper'Alpes
Chez Agnès Vivat
5 bis avenue Foch
05000 GAP

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 10/03/2017

Le 10/03/2017 à 22 heures, les fondateurs de l'association Vesper'Alpes se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Maison des associations Adresse Ville.

Sont Présents :

BOULANGEAT, Christophe, 255 rue des Genévriers, 05230 la Bâtie-Neuve
CORAIL, Marc, les Eyrauds, 05260 Chabottes
ABDULHAK, Sylvain, 12 lot. Le Domaine des Auches, 05260 Anceille
VIVAT, Agnès, 5 bis av. Foch, 05000 Gap
HUC, Stéphanie, 12 lot. Le Domaine des Auches, 05260 Anceille
CORAIL, Valérie, les Eyrauds, 05260 Chabottes
GATTUS, Jean-Christophe, 18 allée des Mouflons, 05000 Gap
BIACHE, Catherine, 18 allée des Mouflons, 05000 Gap
COLOMBO, Raphaël, 60 ch. de la Nuière, 04200 Sisteron
RICHARD, Audrey, 60 ch. de la Nuière, 04200 Sisteron
GENELOT, Emilie, 9 rue Perdiguier, 05160 Savines ls Lac

L'assemblée générale désigne *Christophe BOULANGEAT* en qualité de président de séance et *Sylvain ABDULHAK* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprise des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

« *Rendre compte des débats* ».

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Attention : Si cette délibération n'est pas adoptée à l'unanimité, il faut indiquer quelles sont les personnes ayant voté le projet de statuts, car elles seules vont devenir membres de l'association et participer aux votes des délibérations suivantes.

Si les membres du conseil sont nommés par l'assemblée générale constitutive :

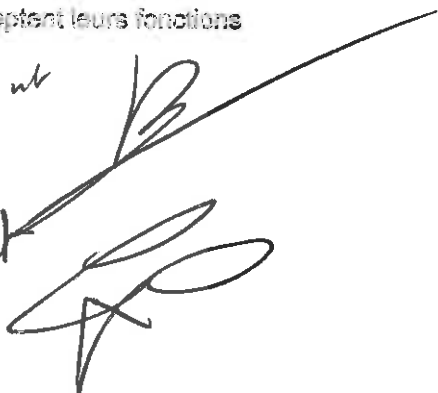
2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

BOULANGEAT, Christophe, 255 rue des Genévriers, 05230 la Bâtie-Neuve - Electricien
CORAIL, Marc, les Eyrauds, 05260 Chabottes - Gardes-monteur
ABDULHAK, Sylvain, 12 lot. Le Domaine des Auches, 05260 Anceille - Botaniste écologue
VIVAT, Agnès, 5 bis av. Foch, 05000 Gap - Chargée de mission M2010

HUC, Stéphanie, 12 lot. Le Domaine des Auches, 05260 Ancelle – Chargé de mission
CORAIL, Valérie, les Eyrauds, 05260 Chabottes - ATSEM
GATTUS, Jean-Christophe, 18 allée des Moutons, 05000 Gap – Technicien forestier
BIACHE, Catherine, 18 allée des Moutons, 05000 Gap – Ingénieur paysagiste
COLOMBO, Raphaël, 60 ch. de la Muirie, 04200 Sisteron – Ingénieur écologue
GENELOT, Emilie, 9 rue Perdiguier, 05150 Savines le Lac – Chargée de mission N2000

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « 10/03/2018 ».

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

BOULANGER Christophe Président 

CORAIL Marie vice-président 

BIACHE Catherine 

COLOMBO Raphaël 

GENELOT EMILIE 

ABDULHAK Syvain 

CORAIL Valérie 

GATTUS Jean-Christophe 

VIVAT Agnès 